

ÉVÉNEMENT POUR LES INSTITUTIONS NATIONALES DES DROITS DE L'HOMME: OCCASION DE COLLABORER AVEC LE SPORT

11 Mars 2022
Version française



Centre for Sport
& Human Rights

RAPPORT INDH - VERSION FRANÇAISE

Résumé exécutif

Des violations des droits de l'Homme peuvent avoir lieu dans le secteur sportif, comme dans tout autre secteur. Dans le milieu sportif, les violations des droits de l'Homme peuvent prendre diverses formes de discriminations tels que le sexisme, le racisme, ou l'homophobie, ou encore d'autres formes comme le harcèlement, les athlètes peuvent également subir des abus physiques ou sexuels, ou les violations peuvent être liées à la corruption. De façon similaire aux entreprises, ces abus sont dû à de mauvaises pratiques dans le sport. Alors que, plusieurs secteurs commerciaux sont engagés auprès des droits de l'Homme depuis plusieurs années, ce n'est pas le cas du secteur du sport. FIFA fut en 2017, la première fédération sportive à formellement adopter une politique internationale liée aux droits de l'Homme. Les fédérations telles que le Comité Internationale des Jeux Olympiques, le Comité sportif du Commonwealth, l'UEFA, la Formule 1 et l'Organisation internationale de la francophonie ont quant à elles, élaborées des stratégies, des chartes, ou ont fait des prises de position dans le but de mieux intégrer les droits de l'Homme. Néanmoins, pour assurer l'intégration des droits de l'Homme dans ce secteur il faut encore augmenter la sensibilisation et le renforcement des capacités.

C'est là que les Institutions nationales des droits de l'Homme (INDH) jouent un rôle essentiel – elles sont les gardiennes des droits de l'Homme au sein de leurs juridictions, leur expertise et leur perspicacité sont ancrés dans l'État de droit. En tant que telles, les INDH sont considérées comme les alliés naturels de cet espace – permettant au travail sur le sport et les droits de l'Homme d'être transmis et intégré au niveau national.

Le but de cet évènement était de réunir des INDH, de les introduire au monde du sport, et notamment de développer une certaine compréhension de :

1. Quelles sont les violations des droits de l'Homme qui peuvent se produire dans le sport ?
2. Pourquoi ce sujet est-il pertinent pour les INDH ?
3. Quel travail dans cet espace a été fait par d'autres INDH, et qu'est-ce qu'elles peuvent faire pour être plus impliquées ?

Cet évènement fut animé par le Centre pour le sport et droits de l'Homme en collaboration avec le Commonwealth Forum des INDH, la Commission des droits de l'Homme d'Irlande du Nord et Unicef UK.

Les intervenants étaient :

- **Alison Biscoe** – Responsable du développement des programmes et des partenariats au Centre pour le sport et les droits de l'Homme
- **Sarah McGrath** – Directrice de l'engagement et du partenariat international, Commission des droits de l'Homme d'Australie
- **Dr Hyunsue Kim** – Ancien responsable, Commission spéciale pour l'enquête sur les droits de l'Homme dans le sport, Commission nationale des droits de l'Homme de Corée du Sud

- **Michael Boyd** – Spécialiste principale de l'engagement et la communication, Commission des droits de l'Homme d'Irlande du Nord
- **Mwamus Mwamba** – Président, Commission nationale des droits de l'Homme de la République Démocratique du Congo

Points importants à retenir

- Les événements sportifs mondiaux créent des risques pour les droits de l'Homme tout au long du cycle de vie de l'évènement. Par conséquent, les droits de l'Homme font parties intégrantes de chaque étape d'un important événement sportif (planification, exécution, et l'héritage).
- Les INDH sont des partenaires essentiels pour garantir la confiance des acteurs lorsqu'elles les impliquent dans le processus de participation. Néanmoins, il est essentiel d'adapter le langage utilisé pendant le processus de consultation afin de faciliter la compréhension – ce processus peut être expliqué à l'aide d'exemples concrets.
- Les INDH peuvent également être des partenaires essentiels pour enquêter sur des affaires relatives à des violations des droits de l'Homme comme ceux sont des acteurs indépendants.
- Utiliser un forum pour partager les engagements, les actions des INDH ou d'autres ressources est un bon moyen pour communiquer et collaborer avec les acteurs, de même que pour diversifier ces activités, ces séminaires, ou ces partenariats.
- Les INDH peuvent assurer un suivi régulier de l'organisation des événements sportifs pour évaluer les risques et s'assurer que les droits de l'Homme sont respectés.
- Les INDH ont besoin d'instaurer des partenariats avec les bons acteurs et d'augmenter la sensibilisation sur le sujet des droits de l'Homme pour tous les acteurs, y compris la communauté locale.

Résumé de la discussion

Alison Biscoe, Responsable du développement des programmes et des partenariats au Centre pour le sport et les droits de l'Homme, a introduit l'évènement et a posé plusieurs questions au début de la session, comprenant :

1. Comment les INDH peuvent-elles soutenir un événement majeur, et comment ce soutien continue à travers la planification et l'exécution de l'évènement ?
2. Comment les INDH peuvent-elles soutenir ceux qui ont été victimes de violations des droits de l'Homme dans le sport ?
3. Comment les INDH peuvent-elles soutenir les fédérations nationales dans les différents domaines qui les intéressent au niveau national ?
4. Comment les INDH peuvent-elles s'engager activement pour les événements à venir et les utiliser pour optimiser les droits de l'Homme dans le pays ?

Sarah McGrath, Directrice de l'engagement et du partenariat international, de la Commission des droits de l'Homme d'Australie, s'est concentrée sur l'évaluation des risques pour les droits de l'Homme qu'ils ont dû conduire pour la prochaine Coupe du monde de football féminin de la FIFA



en collaboration avec la Commission des droits de l'Homme de la Nouvelle Zélande. Dans le but de pouvoir accueillir un évènement sportif majeur, les États doivent passer par une procédure de candidature. Pour les tournois de la FIFA, cette candidature inclut à présent une évaluation des risques pour les droits de l'Homme qui doit évaluer la situation des droits de l'Homme dans le pays, et les possibles risques et impacts du tournoi sur les droits de l'Homme. L'implication des INDH dans l'évaluation des risques permet de donner une meilleure crédibilité au processus, puisqu'elles sont des organisations indépendantes. Cela permet de renforcer la confiance avec les acteurs, mais aussi cela encourage les personnes à se manifester et à s'engager. Dans le but d'évaluer tous les risques pour les droits de l'Homme, les INDH d'Australie et de Nouvelle Zélande ont développé une série de recommandations que la FIFA et les organisateurs locaux peuvent envisager. L'évaluation a été réalisée en utilisant les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme (UNGPs). Ils ont aussi conduit des recherches documentaires dans des bases de données, et rencontré les équipes de la FIFA pour connaître les politiques déjà en place. Les deux INDH ont conduit d'importantes consultations auprès des acteurs, rencontrant 115 organisations. Elles ont pris en compte les risques à travers toutes les phases du cycle de vie, y compris les opportunités pour les droits de l'Homme découlant de l'héritage du tournoi.

Trois groupes d'acteurs clés ont été identifiés, dont :

1. Les joueurs, coachs et les équipes de soutien
2. Les travailleurs comprenant les travailleurs des chaînes d'approvisionnement et les volontaires
3. Les spectateurs et la communauté locale

Au total, 57 risques ont été identifiés, dont 25 qui sont « T1 » ou critiques. Les domaines clés qui ont été accentués au niveau des risques, sont :

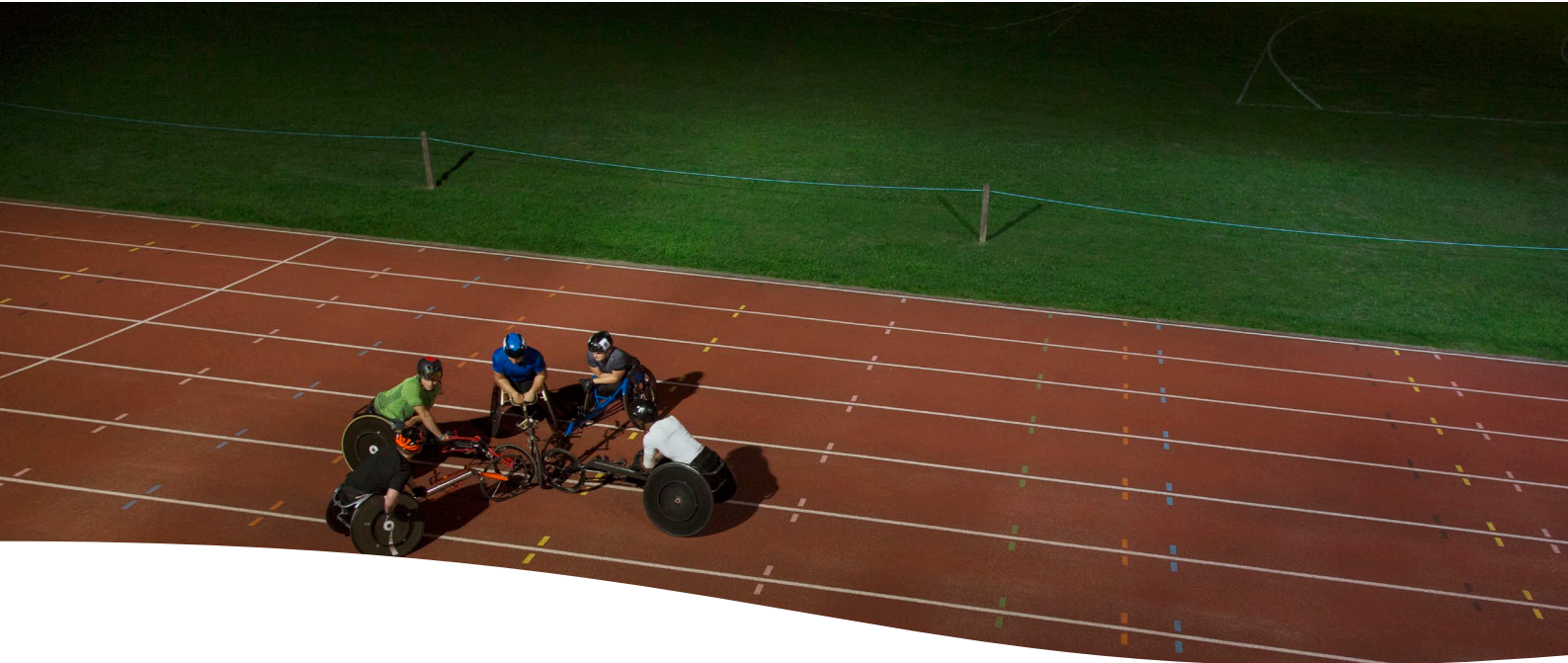
- Tous les aspects de l'égalité de genre
- La vulnérabilité des jeunes athlètes et volontaires
- L'accessibilité et l'inclusion, spécialement des personnes présentant un handicap
- Un engagement significatif avec les peuples Aborigènes
- Une représentation médiatique des minorités et des peuples de divers milieux

La Commission des droits de l'Homme d'Australie, avec leurs collègues de Nouvelle Zélande a publié un [rapport](#) (disponible en anglais seulement) incluant toutes les recommandations présentées dans l'évaluation des risques pour servir de guide pour les événements majeurs qui seront organisés dans le pays pendant la prochaine décennie.

Dr. Hyunsue Kim est l'ancien responsable de la Commission spéciale pour l'enquête sur les droits de l'Homme dans le sport, de la Commission nationale des droits de l'Homme de Corée du Sud. Il a expliqué que pendant des décennies, faire partie d'une équipe sportive d'élite signifiait que la victoire devait être une priorité absolue. Des problèmes tels que des coups portés aux athlètes et d'autres traitements inhumains pendant les séances d'entraînements, comme les abus sexuels sont apparus dans le sport à travers le pays – c'était particulièrement vrai pour les étudiants athlètes d'élite. Ces abus étaient largement acceptés comme faisant partie de l'entraînement et c'était considéré comme une étape par laquelle tous les athlètes devaient passer. Le changement a commencé, lorsqu'en janvier 2019, un an après que la Corée du Sud ait accueilli les Jeux Olympiques d'Hiver de Pyeongchang, une célèbre patineuse de vitesse de l'équipe nationale coréenne s'est manifestée, accusant son entraîneur d'agression physique et sexuelle, et ce depuis ses 17 ans.

La Commission spéciale pour l'enquête sur les droits de l'Homme au sein de la Commission nationale des droits de l'Homme fut créée pour commencer à combattre ces nombreux problèmes. Elle a travaillé sur de nombreuses affaires d'abus et a conduit des enquêtes sur ces-mêmes abus, l'enquête était conduite en trois étapes :

1. La première étape fut la réalisation de sondages, incluant les étudiants athlètes. Ces sondages ont notamment révélé qu'approximativement 80% des victimes ne se sentaient pas capable de réagir efficacement face à la situation, soit parce qu'elles craignaient des représailles ou parce qu'elles ne savaient tout simplement pas comment y faire face. Ces sondages ont également révélé que plus un athlète devenait âgé, plus il était vraisemblable qu'il subisse des violences. Il a été conclu qu'au fur et à mesure que les athlètes atteignaient un niveau plus professionnel dans leur sport, plus il était difficile d'emprunter des voies de sortie, et les violations des droits de l'Homme devenaient plus faciles.
2. La seconde étape fut l'enquête, qui a compris des vérifications sur comment le sport a violé les droits de l'Homme, et la création de recommandations pour réviser les stratégies.
3. La troisième phase fut la révision du processus d'intégration. Un plan d'action a été créé pour s'assurer que les organisations agissaient pour promouvoir les droits de l'Homme dans le sport.



Michael Boyd, qui travaille dans l'engagement et la communication pour la Commission des droits de l'Homme d'Irlande du Nord, a parlé de ce que la Commission a fait pour impliquer les fédérations nationales, et quelles étaient quotidiennement les préoccupations des organismes sportifs sur les droits de l'Homme, et comment la Commission pouvait aider les fédérations nationales à intégrer les droits de l'Homme dans le sport. La Commission est impliquée dans le sport et les droits de l'Homme depuis 2016, et travaille à intégrer les droits de l'Homme au sein et à travers le sport en publiant leur propre Déclaration sur le sport et les droits de l'Homme, et en établissant leur forum « Sport et les droits de l'Homme ». Voici, quelques exemples de leur travail :

- La Commission s'est associée avec NSPCC pour que la loi sur la confiance soit étendue aux entraîneurs sportifs afin de créer un environnement protégé pour les enfants.
- S'est associée avec les Jeux du Commonwealth pour organiser un forum pour les INDH à Kigali sur le sport et les droits de l'Homme.
- A soutenu le lancement du « Projet Trust » - nouvelle ressource de formation sur le sport et les droits de l'Homme.
- A organisé diverses conférences sur le sport et les droits de l'Homme.

Michael a ensuite donné de plus amples informations sur le Forum du Sport et des droits de l'Homme qui est composé de 40 membres multi-acteurs, 10 de ces membres ont signé la [Déclaration sur le Sport et les droits de l'Homme](#) disponible en anglais seulement. En interagissant avec ces acteurs, la Commission prête son expertise, s'assure que les problèmes clés tels que le racisme, le sectarisme dans le sport (société issue d'un conflit), ou les droits des enfants sont résolus, et que les acteurs ont conscience de ces problèmes grâce au travail d'intervenants internationaux, de professionnels locaux, et d'universitaires. Au prochain Forum en mai, la Commission se concentrera sur le droit du handicap dans le sport, abordant les questions d'accès au sport, mais aussi aux installations, de l'inclusion dans le sport des athlètes avec un handicap, et autres.

En prévision, de l'augmentation du nombre de membres, et des requêtes provenant des organismes sportifs pour développer des stratégies autour des droits de l'Homme, la Commission s'est engagée à les aider. De plus, elle prévoit de lancer une série de podcast qui parlera des membres et des bonnes actions qu'ils réalisent, aidant ainsi les gens à travers le sport. Elle a déjà

créé une conférence annuelle en partenariat avec Ulster. La Commission fait aussi des séminaires sur le sport et les droits de l'Homme en prison, mais aussi des écoles, collèges, et des groupes communautaires accompagnée d'organisations caritatives. Michael a présenté plusieurs moyens concrets, de comment les INDH peuvent s'impliquer autour du sport pour faire progresser les droits de l'Homme.

Mwamus Mwamba, Président, de la Commission nationale des droits de l'Homme de la République Démocratique du Congo, a parlé des évènements sportifs mondiaux et de comment réunir différents acteurs tels que les athlètes, les fans, les médias, les travailleurs, les projets de constructions, les chaînes d'approvisionnement, la marchandisation, et autres. Il a indiqué que les évènements sportifs mondiaux peuvent avoir à la fois des effets positifs et négatifs sur les droits de l'Homme. Dans ce but, la RDC doit s'assurer que les droits civils et politiques, que les droits économiques, sociaux et culturels, ainsi que les droits fondamentaux issus des instruments internationaux font parties de leur travail. Pour atteindre cet objectif, la Commission a mis plusieurs plans en place, dont :

- Prendre l'initiative d'assurer des suivis réguliers de l'organisation des Jeux de la Francophonie (qui seront accueillis par la RDC en 2023), et d'évaluer comment assurer que les meilleurs pratiques sont maintenus, de même pour les leçons apprises des jeux précédents en Côte d'Ivoire.
- Établir une structure avec la Comité nationale des Jeux de la Francophonie pour contribuer à la promotion et à la protection des droits de l'Homme, et assurer le respect des droits de l'Homme pendant l'organisation des Jeux. Le but est d'avoir des réunions pour créer une sensibilisation sur le respect des droits de l'Homme dans toutes actions en relation avec les Jeux.
- Organiser des réunions pendant l'évènement même.
- Créer un « numéro vert » disponible pour tous, et à appeler en cas de violations des droits de l'Homme, pour qu'ils puissent déposer une plainte.
- Augmenter la sensibilisation des acteurs, en incluant la police nationale et la population congolaise, par le biais de séminaires en partenariat avec le Conseil permanent de la Francophonie.

A la suite de cette présentation sur les différentes manières que les INDH peuvent utiliser pour s'engager dans le sport et les droits de l'Homme, les participants ont été invités à joindre des salles de discussion abordant plus profondément les sujets discutés.



Salle de discussion n°1

Comment les INDH peuvent-elles atteindre les exigences en matière de droits de l'Homme d'une candidature pour un évènement majeur ?

- L'évaluation de risques a besoin d'être pensée de nombreuses années en avance, au moins cinq ans avant l'évènement. De plus, comprendre les paramètres et le contexte de la population locale peuvent prendre beaucoup de temps et doit être dûment abordé le plus tôt possible.
- Les évaluations de risques sont pour les INDH une opportunité pour éduquer la société civile sur les risques et impacts possibles en matière des droits de l'Homme, y compris par le biais de partenariats avec des universitaires ou de plan d'action national.
- La barrière de la langue est un défi, il est particulièrement difficile de sensibiliser sur les problèmes liés au sport et au droits de l'Homme lorsque les notions ne sont pas comprises, parfois il est alors nécessaire de donner des exemples concrets.

Salle de discussion n°2

Comment les INDH peuvent-elles aider concernant les abus des droits de l'Homme survenant dans le sport ?

- Les abus des droits de l'Homme, tel que le racisme peut provenir des fans, ce raisonnement mène à la question de la responsabilité, qui est responsable des actions des fans ? En Écosse, les clubs préfèrent fermer les yeux sur ces actions, pour ne pas énerver leurs fans et leur donner l'impression qu'ils sont attaqués.
- En Corée du Sud, la fédération de basket a choisi de bannir des fans du stade à la suite de provocation raciste à l'encontre d'un athlète noir. Ils ont également dû fermer la section des commentaires en ligne, où il était plus difficile de contrôler les communications racistes.
- En Corée du Sud, c'est la Commission spéciale pour l'enquête sur les droits de l'Homme de l'INDH qui reçoit directement les plaintes relatives aux violations des droits de l'Homme dans le sport. C'est une importante voie de recours qui pourrait être reproduite dans d'autres pays.



Salle de discussion n°3

Comment les INDH peuvent-elles collaborer sur la question des droits de l'Homme avec les fédérations sportives au niveau national ?

- A été abordé les discriminations dans les clubs féminin de football en Géorgie, où il y a eu de nombreuses plaintes concernant l'absence de médecins dans les clubs féminins, alors que leur présence est obligatoire dans les clubs masculins. De plus, les femmes n'ont pas de protection au regard du droit du travail lorsqu'elles sont enceintes ou en congé maternité.
- Au Portugal, des plaintes ont été faites concernant les honoraires des agents et les droits des enfants lors des transferts de joueurs.
- En Inde, il y a une augmentation de la sensibilisation concernant le sport et les droits de l'Homme, au fur et à mesure des plaintes et des révélations – les athlètes étaient nerveux et apeurés, ce qui a dans certains cas entraîné des dépressions et mêmes des suicides.
- Au Cameroun, la fédération de football a été accusée de faire des discriminations lors de l'élections de ses représentants.

Salle de discussion n°4

Comment les INDH peuvent-elles s'engager activement autour d'imminent évènement sportif majeur

- Le transfert d'information est essentiel pour tout ce qui est communication, formation et sensibilisation.
- Il est important d'analyser les risques et les besoins pour inclure les groupes vulnérables tels que les femmes, les enfants, les personnes présentant un handicap, et autres.
- La Commission national des droits de l'Homme doit établir les règles concernant les risques sur les droits de l'Homme avec les États et les comités dès le début du projet.

Prochaines étapes et implications supplémentaires possibles

- Une feuille de route pour incorporer les droits de l'Homme – le nombre de fédérations sportives avec des politiques formelles sur les droits de l'Homme est très bas. Par conséquent, le Centre cherche à créer une feuille de route présentant dans un langage franc, comment les fédérations sportives peuvent développer un tel processus. Ce projet sera guidé par des organismes sportifs et devrait être un outil utile pour tous, y compris les INDH.
- Le guide d'engagement des acteurs – inclus dans cette feuille de route, un modèle des meilleures pratiques pour que les acteurs sachent comment ils peuvent s'engager – c'est un point sur lequel de nombreuses organisations se trompent. Ce guide pourra certainement bénéficier de la contribution des INDH qui sont des experts dans ce domaine.
- L'approche du recours centrée sur la personne affectée – Enfin, le Centre est actuellement engagé dans un projet de recherche dans le but de trouver les recours appropriés dans le sport. Nous avons trouvé que dans beaucoup de cas, les fédérations sportives aggravent les choses lorsqu'elles font face à d'importantes violations des droits de l'Homme, soit parce que leur premier instinct est de protéger leur réputation, ou simplement parce qu'elles ne savent pas comment gérer une situation aussi sensible. Ce projet viendra s'appuyer sur des entretiens et des groupes de discussions composés de personnes qui ont été touchées par ces violations. La première phase de ce projet sera de regarder spécifiquement, comment mener des enquêtes sûres et appropriées sur les violences et abus non accidentels dans le sport au quotidien. Les INDH qui ont l'habitude de travailler avec les personnes affectées et qui ont de l'expérience pour réaliser des enquêtes, seront les bienvenues pour partager leur expérience dans ce projet de recherches.
- Plateforme de ressources pour INDH – Pour terminer, dans le but de partager les meilleures méthodes employées par les INDH, le Centre cherche à développer une plateforme de ressources – essentiellement, une page internet où tout le travail sur le sport et les droits de l'Homme fait par les INDH pourra être trouvé au même endroit pour optimiser le partage des connaissances. Toute INDH avec des ressources, est la bienvenue pour les partager et pour rester en contact avec le centre.

CONTACT

info@sporthumanrights.org



Centre for Sport
& Human Rights